

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

26-420

ÉTAT-CIVIL : DÉLÉGATION DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL A MADAME MAGALI LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE, POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE LE 24 OCTOBRE 2026 À 15 HEURES 30 MINUTES

Le Maire de la Commune de COURNON-D'AUVERGNE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18,
- **Vu** le mariage devant être célébré le **24 octobre 2026 à 15 heures 30 minutes** entre les futurs époux Salahdin DERMOUN et Imène CHERRAK,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Magali LEROY, conseillère municipale déléguée, pour permettre la célébration dudit mariage,

ARRETE /

ARTICLE 1ER

Madame Magali LEROY, conseillère municipale déléguée de COURNON-D'AUVERGNE, est désignée pour remplir les fonctions d'Officier d'État Civil.

ARTICLE 2EME

Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage entre Monsieur Salahdin DERMOUN et Madame Imène CHERRAK, prévue en la mairie de Cournon-d'Auvergne le 24 octobre 2026 à 15 heures 30 minutes.

ARTICLE 3EME

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon CS 90129 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4EME

Le présent arrêté sera :

- transmis à l'intéressée,
- transmis à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à COURNON-D'AUVERGNE, le 25 septembre 2026

Publié le :

30 SEP. 2026

Certifié exécutoire

Le Maire

Yanik PRIÈRE

